

5 mars 2013

LA PLACE DES LANGUES ORIENTALES A LA BnF

Les représentants du personnel siégeant au Conseil scientifique de la BnF avaient obtenu d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la séance du 05/03/13, à l'occasion du rattachement annoncé du Service des langues orientales (SLO) au Service des littératures étrangères (SLE). Après la présentation officielle du directeur du Département Littérature et art, auquel appartiennent ces deux services, nous avons fait la déclaration suivante :

Même si, intégré à un service plus large (*Littératures du monde*, comme on parle maintenant de *World Music* ?), nous avons l'assurance – ce qui est loin d'être le cas, nous y reviendrons – d'une pérennité, en termes de moyens et surtout de personnels, des services composant l'actuel Service des Langues Orientales (SLO), la disparition de celui-ci en tant qu'entité distincte et affichée au sein de la BnF n'en serait pas pour autant anodine.

Les mots ont un sens et leur occultation aussi. Que penserait-on si soudain le Service de Littérature française disparaissait derrière on ne sait quel pôle dédié à la « Culture écrite » ou si le Service art se retrouvait englobé dans un grand service « Création et loisirs » ? Il paraît pour le moins paradoxal, au moment où l'on insiste à juste titre sur la valorisation des collections, de brouiller ce qui permet justement de les identifier au mieux. Pour la communauté scientifique comme pour le grand public, l'expression de « langues orientales » entre en forte résonance avec l'orientalisme en tant que discipline, tandis qu'au sein de la BnF, elle rime spontanément avec les Manuscrits orientaux, le noyau historique de l'ensemble des collections « orientales » de la BnF.

Car, sans même remonter jusqu'à Guillaume Budé ou Guillaume Postel, au XVI^e siècle, nous sommes bien les héritiers de ceux qui, au temps de Colbert, puis sous l'administration de l'abbé Bignon, au début du XVIII^e siècle, mettent déjà en place une véritable politique d'acquisitions de manuscrits et d'imprimés orientaux (arabes, turcs, persans, puis chinois et indiens), mettant à contribution voyageurs, marchands, diplomates et missionnaires. L'abbé Bignon qui ira jusqu'à recruter un jeune chinois – le premier à vivre, travailler et se marier en France ! – Arcade Hoang, né de parents chrétiens et adopté par un père jésuite, pour établir le « *Catalogue des livres chinois qui sont dans la bibliothèque du Roy* » (1716).

Et comment ne pas se référer au décret du 10 Germinal an III (30 mars 1795) adopté par la Convention : « *Il sera établi dans l'enceinte de la Bibliothèque nationale une école publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes* », celle qui deviendra « Langues O » et ne quittera la BN qu'en 1873 pour s'installer rue de Lille ? C'est dans nos murs qu'au tournant des XVIII^e et du XIX^e siècle, des savants tels que Sylvestre de Sacy, Abel Rémusat ou Anquetil-Duperron créent la discipline et font de Paris la capitale de l'orientalisme naissant. L'idée était alors de rapprocher les premiers orientalistes des manuscrits rédigés dans les langues qu'ils étudiaient et qui ne se trouvaient alors qu'à la Bibliothèque nationale !...

Aujourd'hui existe la BULAC et c'est tant mieux, mais cette institution et la nôtre sont complémentaires et non concurrentes, comme on pourrait le croire parfois : coopération et partage documentaire ne doivent pas être le prétexte à un retrait de la BnF dans ces domaines où son excellence ne relève pas seulement du nombre ou même de la qualité de ses collections, mais aussi de l'environnement encyclopédique unique dans lequel celles-ci se trouvent. La BnF sera toujours plus qu'une simple addition de bibliothèques spécialisées ou universitaires et c'est bien ce qui continuera à la différencier sur le fond d'établissements tels que la BULAC ou l'INHA...

Mais la question majeure est bien de savoir si aujourd'hui, en cette période de crise et d'austérité, où chacun semble tenté par le repli sur soi, la BnF veut ou non rester fidèle à cette tradition et à ce modèle de bibliothèque universaliste et encyclopédique qu'énonce clairement et à plusieurs reprises notre Charte documentaire :

« Si la première responsabilité de la Bibliothèque nationale de France est d'être consacrée au patrimoine français, elle a de tout temps regroupé des collections venues d'autres horizons (...). Dans un contexte international où les frontières linguistiques et géographiques se déplacent, dans un contexte européen où les politiques de recherche et d'enseignement tendent à se rapprocher, cette ouverture est d'autant plus nécessaire. Elle témoigne d'une politique volontariste qui consiste à affirmer la place de langues, de littératures et de cultures qui ne sont pas dominantes dans un paysage intellectuel rééquilibré. »

Et concernant plus spécifiquement le Département Littérature et art :

« Le Département a vocation à représenter l'ensemble du monde habité à travers la diversité de ses langues et de ses expressions littéraires et artistiques. »

Si cette volonté, la seule à se situer pleinement à la hauteur de toute son histoire, est réaffirmée pour l'avenir, la BnF a le devoir de s'en donner les moyens, les moyens humains en particulier, la disproportion entre les effectifs du SLO et la tâche à accomplir en ces domaines où il faut à la fois acquérir, cataloguer, valoriser étant des plus frappantes : une seule personne à temps complet pour le chinois, par exemple... sous ce rapport, il n'y a pas eu la moindre amélioration depuis l'abbé Bignon, alors que notre époque ne cesse de revendiquer d'être celle de la « mondialisation » !

Ces collègues, dont les compétences scientifiques sont précieuses pour tout l'établissement, puisqu'ils font l'acquisition de documents pour d'autres services et d'autres départements que le leur tout en établissant des notices d'autorités internationalement reconnues, sont, pour beaucoup d'entre eux, proches de la retraite, et nous nous inquiétons vivement de leur non-remplacement éventuel, cela s'étant déjà produit pour le persan en 1999, le vietnamien en 2008 et le coréen en 2010. Un poste fermé dans ces domaines est un véritable arrêt de mort pour l'enrichissement des collections et leur traitement, comme si un pays, une culture, une langue, perdait tout à coup sa place, souvent multiséculaire, au sein de notre institution... Nous craignons que la fusion du SLO et du SLE, au-delà de son aspect purement organisationnel, ne favorise de telles réductions de périmètres, non seulement en termes documentaires mais, au-delà, en termes de projet et d'ambition pour la bibliothèque, cette *bibliothèque-monde* à laquelle nous sommes si attachés et que nous continuerons à défendre aujourd'hui plus que jamais...